

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 6 octies du 26 juin 2015

Spécial délégation de signature DREAL

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES

2

LE PREFET DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE – SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

2

Arrêté en date du 26 juin 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne

2

MESURES NOMINATIVES

LE PREFET DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE – SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Arrêté en date du 26 juin 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne

LE PREFET DE REGION CHAMPAGNE ARDENNE, PREFET DE LA MARNE

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
VU le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
VU le décret du 11 mars 2015 nommant Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne Ardenne, préfet de la Marne ;
VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
VU l'arrêté interministériel du 21 octobre 1993 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des directions régionales de l'équipement, modifié par l'arrêté du 20/11/2001 ;
Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 1993 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 avril 2002 ;
VU l'arrêté ministériel du 3 avril 2015 nommant Madame Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne Ardenne par intérim à compter du 7 avril 2015 ;
VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2014 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne Ardenne ;
VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2014 portant création d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Champagne Ardenne ;
VU l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques – directeur régional des finances publiques de Champagne Ardenne en date du 22 juin 2015.
VU l'arrêté du 30 avril 2015 nommant François SCHRICKE, secrétaire général pour les affaires régionales de champagne-Ardenne par intérim ;
Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne Ardenne par intérim ;

ARRETE :

Article 1er : Madame Isabelle MOUCHOT, adjoint administratif principal 2ème classe, est nommée régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne Ardenne à compter du 1^{er} juillet 2015, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 1993 et à l'article 4 de l'arrêté du 21 octobre 1993 susvisés.

Article 2 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement et perçoit une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par le barème défini par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace à compter du 1^{er} juillet 2015 l'arrêté du 9 octobre 2014 portant nomination de Corinne RITZLER régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne Ardenne.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales par intérim, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne Ardenne par intérim ainsi que le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Châlons en Champagne, le 26 juin 2015.

Le Préfet de la région
Champagne-Ardenne,

Signé : Jean-François SAVY
